

B-Wanfercée-Baulet: building construction work
OJ S 90/2012 11/05/2012
Contract notice
Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: ASBL Résidence Chassart
Postal address: rue Ferrer 18
Town: Wanfercée-Baulet
Postal code: 6224
Country: Belgium
For the attention of: M. Genot
Telephone: +32 71822660
Fax: +32 71822666

Additional information can be obtained from:

Official name: AAU SA
Postal address: rue de Livourne 39
Town: Bruxelles
Postal code: 1050
Country: Belgium
For the attention of: A-C Morelle
E-mail: anne-claire.morelle@aauarchi.be
Telephone: +32 25383358
Fax: +32 25341768

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: AAU SA
Postal address: rue de Livourne 39
Town: Bruxelles
Postal code: 1050
Country: Belgium
For the attention of: Sylvie Flanc
E-mail: sylvie.flanc@aauarchi.be
Telephone: +32 25383358
Fax: +32 25341768

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: ASBL Résidence Chassart

Postal address: rue Ferrer 18
Town: Wanfercée-Baulet
Postal code: 6224
Country: Belgium
For the attention of: M. Genot
Telephone: +32 71822660
Fax: +32 71822666

I.2. Type of the contracting authority

Other: ASBL

I.3. Main activity

Health

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Réconstruction et rénovation de la MRS Residence Chassart à Wagnelee.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

NUTS code BE32 Prov. Hainaut

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Wagnelee - phase 1a et 1b de l'extention et la rénovation de la MRS Résidence Chassart.
— Lot 08 cellules sanitaires.

II.1.6. CPV code(s)

45210000 Building construction work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one lot only

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Lot 08 = Cat D5, classe 5.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in days: 120 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Lot 08 - cellules sanitaires pour chambres MRS

1) Short description

Phase 1a.

2) CPV code(s)

45232460 Sanitary works

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

Duration in days: 100 (from the award of the contract)

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Les clauses de l'Art. 5 de l'AR du 26.9.1996 sont d'application.

Le montant sera de 5 % du montant initial du marché.

Restitution: 50 % à la réception provisoire, 50 % à la réception définitive.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir article 15 du CDC annexé à l'AR du 26.9.1996. La facture doit être établie en double exemplaire au nom de: ASBL Résidence Chassart - rue Ferrer 18 - 6224 Wanfercée-Baulet, BELGIQUE.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Voir cahier des charges - clauses administratives.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: — Une attestation de l'ONSS conforme à l'article 90 § 3 de l'AR du 8.1.1996 doit être jointe à l'offre ou doit être introduite au Pouvoir Adjudicateur avant l'ouverture des offres,

— La preuve du respect de ses obligations en matière d'impôts et taxes, par la présentation d'une attestation (ou copie) récente des contributions directes et d'une copie du dernier extrait de compte ou d'un certificat délivré par le bureau compétent de recette de la TVA ou de preuves équivalentes dans un autre Etat.,

— Les soumissionnaires joindront à leur offre une attestation sur l'honneur qu'ils ne se trouvent pas dans le cas d'une des clauses d'exclusion visée à l'article 17 de l'AR du 8.1.1996. Montant de la soumission.

Par référence comparable, il faut entendre que l'adjudicataire ou ses sous-traitants directs nommément cités dans l'offre et qui seront ceux qui exécuteront une partie du marché devront

pouvoir présenter des références de cellules sanitaires semi-préfabriquées déjà réalisées sur les 15 dernières années.

Ces références auront minimum 5 ans pour les matériaux utilisés pour le lavabo, la paroi de la douche et les autres parois intérieures de la cellule; elles devront être jointes à l'offre.

Ces références auront minimum 10 ans pour les matériaux utilisés pour le socle et ce pour un socle de dimension comparable (min. 3 m²); elles devront être jointe à l'offre.

La preuve du respect de ses obligations en matière d'impôts et taxes, par la présentation d'une attestation (ou copie) récente des contributions directes et d'une copie du dernier extrait de compte ou d'un certificat délivré par le bureau compétent de recette de la TVA ou de preuves équivalentes dans un autre Etat.

Les soumissionnaires joindront à leur offre une attestation sur l'honneur qu'ils ne se trouvent pas dans le cas d'une des clauses d'exclusion visée à l'article 17 de l'AR du 8.1.1996.

La référence (n°), la spécialité et la catégorie d'enregistrement dans sa soumission (art. 90 de l'AR du 8.1.1996) avec copies des certificats d'enregistrement et d'agrément (attestation du Ministère des Finances).

Une attestation bancaire déclarant la bonne santé de la société et de ses bonnes relations avec sa banque.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: — Une attestation du soumissionnaire déclarant qu'il possède des offres de ses fournisseurs pour la fourniture en temps utile de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des ouvrages,

— Une attestation bancaire déclarant la bonne santé de la société et de ses bonnes relations avec sa banque.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

— Les descriptions techniques (sous forme de fiches techniques) de chacun des composants (matériaux et appareils) constituant la cellule sanitaire,

— Les délais pour la mise au point de la cellule sanitaire et la présentation du prototype,

— Une liste nominative des différents sous traitants auxquels les soumissionnaires envisagent de faire appel pour l'exécution de leur entreprise. Pour chaque partie de l'entreprise, le nom de 3 sous-traitants sera proposé parmi lesquels sera obligatoirement choisi de commun accord avec le MO le réalisateur desdits ouvrages en sous-traitance. Ces sous traitants sont choisis parmi les spécialistes pour les fournitures ou travaux prévus et doivent posséder la catégorie et classe correspondantes à leur marché. (Application de l'AR du 26.9.1991.) La catégorie et la classe seront indiqués eu regard de chaque sous-traitant,

— La liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années; cette liste étant appuyée de certificats de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces certificats indiquent le montant, l'époque et le lieu des travaux et préciseront s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Le cas échéant, ces certificats seront transmis directement au Pouvoir adjudicateur par l'autorité compétente. L'entreprise doit avoir au minimum exécuté 2 travaux d'importance égale à 60 % du montant de la soumission.

Par référence comparable, il faut entendre que l'adjudicataire ou ses sous-traitants directs nommément cités dans l'offre et qui seront ceux qui exécuteront une partie du marché devront pouvoir présenter des références de cellules sanitaires semi-préfabriquées déjà réalisées sur les 15 dernières années.

Ces références auront minimum 5 ans pour les matériaux utilisés pour le lavabo, la paroi de la douche et les autres parois intérieures de la cellule; elles devront être jointes à l'offre.

Ces références auront minimum 10 ans pour les matériaux utilisés pour le socle et ce pour un

socle de dimension comparable (min. 3 m²); elles devront être jointe à l'offre.

— La référence (n°), la spécialité et la catégorie d'enregistrement dans sa soumission (art. 90 de l'AR du 8.1.1996) avec copies des certificats d'enregistrement et d'agrément (attestation du Ministère des Finances).

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Montant de l'offre. Weighting 65

2. Valeur technique des matériaux et appareils proposés. Weighting 20

3. Délais. Weighting 15

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

WAGNELEE - EXTENSION ET RENOVATION PHASE 1A ET 1B

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: yes

Terms and method of payment: Lot 08 = 70 EUR.

Par envoi d'un fax ou d'un e-mail de confirmation de commande et réception de paiement par virement sur le compte DEXIA 068-2078788-08 ou cash préalable au retrait ou envoi du dossier par courrier express.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.6.2012 - 17:00

IV.3.5.

Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender
Duration in days: 150 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 29.6.2012 - 11:00

Place:

ASBL Résidence Chassart.

Rue Ferrer 18.

6224 Wanfercée-Baulet, BELGIQUE.

Salle de réunion principale - 3ème étage.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

@Ref:00754014/2012017580.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat de Belgique

Postal address: rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

8.5.2012